

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00415

**AVENANT N°1 AU MARCHE 2023ACT371 POUR LA
RESTRUCTURATION DES RESEAUX HUMIDES
"LES CASTORS" SUR LES COMMUNES DE RIVE DE GIER
ET SAINT-JOSEPH - MARCHE CONCLU AVEC LE
GROUPEMENT CHOLTON/SADE**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le marché n°2023ACT371 pour les travaux de restructuration des réseaux humides des « Castors » sur les communes de Rive-de-Gier et Saint-Joseph conclu avec le groupement CHOLTON/SADE,

CONSIDERANT que des travaux complémentaires, non prévues initialement, ont été nécessaires pour les travaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur cette opération,

CONSIDERANT que ces travaux entraînent l'introduction de prix nouveaux et une augmentation du marché de 5.80% nécessitant la passation d'un avenant n°1,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n°1 au marché n°2023ACT371 pour les travaux de restructuration des réseaux humides des « Castors » sur les communes de Rive-de-Gier et Saint-Joseph est conclu avec le groupement CHOLTON/SADE, afin d'intégrer les prix nouveaux suivants au marché :

N° Prix	Désignation	Unit é	Montant prix Unitaire en €HT
PN 1	Plus-Value rocher	M3	41,00 € HT
PN 2	Réalisation d'une couche de réglage en GNT pour la voie de circulation en béton	M ²	14,00 € HT

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240416-C20240041510

Date de mise en ligne : 13 mai 2024

PN 3	Réalisation d'une voie de circulation en béton – épaisseur 20 cm – 2 nappes de treillis	M ²	104,00 € HT
PN 4	Fixation mécanique de la géomembrane sur la voie de circulation en béton	ML	12,30 € HT
PN 5	Fourniture et mise en œuvre de géogrille accroche terre 100Kn y compris la réalisation de la tranchée d'encrage 1.3 m de large et 0.90 m de profondeur	M ²	20,75 € HT
PN 6	Plus-Value au prix 01.10.15 pour mise en place de la terre sur accroche terre	M ²	4,65 € HT
PN 7	Plus-Value au prix 01.10.15 pour engazonnement sur accroche terre	M ²	2,75 € HT
PN 8	Création d'un accès, sondage sur réseau existant, prise de cote et de niveau, reprise du regard borgne et remise en état du terrain	FT	4 300,00 € HT
PN 9	Modification et reprise du Déversoir d'orage	FT	2 550 € HT

ARTICLE 2

Le montant du marché est augmenté de 92 785,16 € HT.

Le montant global du marché passe de 1 600 185,01 € HT à 1 692 970,17 € HT.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe assainissement de l'exercice 2024.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 13/05/2024
Pour Le Président, par délégation,
Le 18^{ème} Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX